

Bovins



[1]

Le bovin, cet animal fascinant à la personnalité bien trempée, compte parmi les espèces d'animaux de rente les plus consommées en Suisse : plus de 389 000 bovins et plus de 216 000 veaux ont été abattus en 2017.¹

Faits intéressants

Très intelligents, les bovins ont des interactions sociales complexes. Comme les autres « animaux de rente », rien ne les prédestine par nature à terminer sous la forme de nourriture dans nos assiettes ou d'accessoires sur nos étals. Sur cette page, nous examinerons les bovins sous toutes leurs facettes : leur histoire, leurs souffrances, leurs besoins et leurs facultés. Précisons d'emblée que nous emploierons la plupart du temps le terme « bovin ». En effet, tous les bovins ne sont pas des vaches, mais toutes les vaches sont des bovins. Ce terme désigne l'espèce dont le mâle est appelé taureau ou bœuf et la femelle vache.

Faits surprenants !²

- Les vaches sont intelligentes. Elles comprennent les relations de cause à effet, ce qui dénote clairement de facultés cognitives supérieures. Les vaches actionnent, par exemple, le levier d'un abreuvoir lorsqu'elles ont soif. Elles sont aussi capables d'appuyer sur un bouton avec leur tête pour obtenir du blé lorsqu'elles ont faim. Non contentes de résoudre un problème, elles éprouvent le même sentiment de satisfaction que nous, les humains, après avoir exécuté une tâche exigeante.
- Les vaches ont des « meilleures amies ». Non seulement elles se reconnaissent entre elles, mais elles ont aussi des relations amicales avec les vaches de leur préférence. Des observations ont montré que les vaches se montrent particulièrement intéressées par certaines de leurs congénères et tendres à leur égard. Une amitié entre vaches se révèle au pâturage et dans la manière de se lécher mutuellement : une étude a mis en évidence que plus de la moitié des vaches d'un troupeau en pâturage passent du temps à brouter et à se reposer à côté d'une même congénère. Lorsqu'ils sont séparés du reste du troupeau, ces binômes semblent moins agités. D'après une autre étude, les vaches sont capables de reconnaître leur binôme sur une photo et de se diriger sciemment vers leur meilleure amie.
- Les vaches ont des sens très développés. Leur odorat leur permet de percevoir des odeurs à une distance allant jusqu'à 10 kilomètres. Dotées d'une ouïe bien plus développée que celle des humains, elles distinguent des hautes et des basses fréquences de manière plus fine.
- Les vaches communiquent entre elles. Pour ce faire, elles ont recours à toute une série de sons et d'attitudes corporelles, comme la position de la tête et de la queue, ou d'expressions faciales. Les cornes jouent un rôle essentiel sur ce point. En combinant tous ces éléments, les vaches sont capables d'exprimer toute une palette d'émotions, y compris la satisfaction, la curiosité, la colère et la souffrance. C'est ce qu'une étude scientifique réalisée en 2019 a pu démontrer : www.nature.com [2].
- Les troupeaux de vaches respectent une hiérarchie complexe. Pour désigner leur cheffe, les vaches choisissent délibérément une congénère qui se distingue par son intelligence, sa curiosité, son assurance

et son expérience. L'égoïsme, la grande taille, le courage et l'arrogance, cependant, ne sont pas recherchées chez une candidate. En termes de dynamique et de complexité sociales, un troupeau de vaches n'a rien à envier à une meute de loups mené par son animal alpha. Chaque vache est en mesure de reconnaître jusqu'à une centaine de congénères, membres de son troupeau. Les relations sociales revêtent une importance cruciale dans la vie d'une vache et déterminent bon nombre d'activités du quotidien, comme la sieste : la répartition des individus dans l'espace et leur rang au sein du troupeau en disent long sur les relations entre les membres d'un troupeau.

- Les vaches pleurent les membres disparus de leur famille. Elles font le deuil des membres de leur groupe, d'amis ou de compagnons humains. Il arrive même à ces tendres géantes de verser une larme.
- Les vaches tiennent à s'occuper de leurs veaux. Une vache souffre lorsqu'elle est séparée de son veau. Triste, malheureuse et irritable, elle fera tout pour récupérer son bébé. Elle l'appelle et le cherche. Elle peut sembler y renoncer un moment, mais ce n'est que pour reprendre sa quête de plus belle. Ce comportement est comparable au deuil vécu par les humains.



Faits intéressants

Les bovins sont parmi les animaux domestiques les plus répandus au monde. Ils vivent en troupeaux au sein desquels ils nouent des liens d'amitiés comme on peut aisément l'observer sur les pâturages. Les mêmes individus broutent ou se reposent souvent côte à côte. La hiérarchie qui dicte les relations entre les bovins d'un troupeau est des plus stricte. Deux individus unis par des liens d'amitié se toilettent mutuellement. À l'instar des chevaux, les bovins sont intelligents et particulièrement curieux. Ils reconnaissent et répondent à leur nom. Herbivores, les bovins font partie de l'ordre des ruminants. Après avoir brouté, ils se couchent et font remonter l'herbe depuis le rumen vers la bouche pour la mastiquer avant de l'envoyer à la panse.³ Descendants de l'aurochs d'Eurasie, les bovins ont tout d'abord été élevés pour leur viande, puis pour leur lait et leur force. Cela remonte à plus de 10 000 ans. L'élevage a donné naissance à plusieurs races. Dans le but d'obtenir une meilleure rentabilité, on a cherché à allonger le tronc, à raccourcir les jambes et à augmenter la capacité du pis.⁴



Besoins

Bouger

Libres de leurs mouvements, les bovins parcourent plusieurs kilomètres par jour, ce qui favorise aussi bien leur état de santé que les liens sociaux au sein du troupeau. Une telle activité est impensable dans un élevage industriel. De plus, le revêtement du sol joue un rôle important dans le mode de déplacement des bovins qui apprécient les sols secs et qui ne glissent pas. Lorsqu'ils se sentent en sécurité, les bovins progressent la tête haute. Dans le cas contraire, ils n'avancent que très lentement en baissant la tête. L'alternance de périodes d'activité et de repos des bovins est étroitement liée au cycle circadien.⁵



Se reposer

Le repos fait également partie des besoins fondamentaux des bovins. Les vaches s'y adonnent entre sept et douze heures par jour, les taureaux et les veaux encore plus longtemps. Les vaches commencent par choisir un emplacement avec soin. Elles se coucheront de préférence dos à un mur. Bien qu'au repos durant plus de la moitié de la journée, les bovins ne sombrent dans un sommeil profond qu'une trentaine de minutes par jour réparties en six à dix phases très courtes. Le confort au repos revêt une grande importance pour les bovins, puisqu'il favorise la rumination et évite les problèmes de sabots.⁵



Manger

Comme tous les ruminants, les bovins sont herbivores. À l'état sauvage et grâce à la rumination, les bovins absorbent une grande quantité de nourriture en peu de temps et reportent la phase de digestion à la nuit, lorsqu'ils sont à l'abri des prédateurs. Étant donné sa taille, un bovin doit tenir ses jambes avant d'une certaine manière pour pouvoir atteindre l'herbe. Les animaux détenus en stabulation à l'entrave, ce qui est autorisé en Suisse, ne peuvent donc pas se tenir de manière naturelle pour paître.⁶

Les bovins aiment brouter en compagnie et au même rythme que leurs congénères, principalement le matin et le soir. Ils commencent à ruminer après trente à soixante minutes. Ils ont besoin d'une grande quantité d'eau, ce qui est d'autant plus vrai pour les vaches en période de lactation. Elles s'abreuvent deux à dix fois par jour et peuvent

alors absorber jusqu'à 25 litres par minute. Les bovins détenus à l'attache boivent jusqu'à vingt fois par jour.[5](#)



Se reproduire et allaiter

Étonnamment, deux tiers des mises bas ont lieu de nuit.[5](#) Le nouveau-né se dresse sur ses jambes une demi-heure après la mise bas. La naissance du veau déclenche la production de lait chez la mère. Durant les premières 48 heures, le veau se nourrit de colostrum, très riche en éléments minéraux et en vitamines et indispensable à la constitution du système immunitaire puisqu'il contient les anticorps de la mère. Or, les vaches exploitées pour la production laitière sont séparées de leur petit juste après la mise bas. Elles passent alors à la traite deux fois par jour et produisent près de 5000 litres de lait en période de lactation. Les plus performantes d'entre elles atteignent même 10 000 litres.[7](#)

Les veaux commencent à boire de l'eau et parfois à consommer un peu d'herbe à l'âge de deux semaines. Ils sont sevrés naturellement après huit à douze mois.[5](#) De nos jours, les vaches sont presque toujours inséminées de façon artificielle, et ce six à huit semaines après la mise bas déjà. Les traites sont suspendues six semaines avant la mise bas suivante et reprises immédiatement après le vêlage.[7](#)



Nouer des contacts sociaux

Très sociables, les bovins recherchent en permanence la proximité avec leurs congénères. Leurs interactions sociales se distinguent par leur faculté à se reconnaître mutuellement, à communiquer, à forger des liens d'amitié et à établir une hiérarchie.

Le fait de se reconnaître permet d'éviter la récurrence de conflits entre les bovins. Garante d'une cohabitation pacifique, cette capacité peut s'étendre à une centaine de membres du troupeau. Les vaches communiquent entre elles avec toute une série de sons et d'attitudes corporelles, comme la position de la tête et de la queue, ou d'expressions faciales. Les cornes jouent un rôle essentiel sur ce point. En combinant tous ces éléments, les vaches sont capables d'exprimer toute une palette d'émotions, y compris la satisfaction, la curiosité, la colère et la

souffrance. C'est ce qu'une étude scientifique réalisée en 2019 a pu démontrer : www.nature.com [2].

En broutant et en passant du temps ensemble ainsi qu'en se léchant mutuellement, les bovins entretiennent des liens d'amitié. Les jeunes partagent leurs jeux. L'ordre hiérarchique au sein du troupeau est essentiel pour éviter les agressions et les luttes de pouvoir. Il règle l'accès à l'eau, à la nourriture et aux partenaires sexuels.

Bien que très sociables, les bovins maintiennent une certaine distance entre eux. Appelé espace de confort, celui-ci varie selon si l'animal se trouve à l'écurie (espace plus restreint) ou en pâturage (espace plus étendu). [5](#)



Types d'élevage

La Suisse compte plus d'1,5 million de bovins détenus dans plusieurs types d'élevage en fonction de leur « utilisation » : stabulation d'attache ou libre pour les vaches laitières, stabulation libre avec système à aire unique ou à aires multiples pour les bovins à l'engrais. [6](#) D'autres types d'élevage sont préconisés dans des programmes d'encouragement à des modes de détention plus favorables au bien-être des animaux, comme les programmes SST (Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux) et SRPA (Sorties régulières en plein air). [8](#)

Les différentes formes de détention sont présentées ci-après. Celles-ci contreviennent souvent aux articles 6 et 7 de la loi sur la protection des animaux qui stipulent que toute personne qui détient des animaux ou en assume la garde doit, d'une manière appropriée, les nourrir, en prendre soin, leur garantir l'activité et la liberté de mouvement nécessaires et que l'autorisation pour les systèmes de stabulation n'est accordée que si ces systèmes et équipements satisfont aux exigences d'une détention convenable. [9](#)

Élevage conventionnel

Stabulation d'attache ou entravée

Dans les **stabulations d'attache ou entravée**, les vaches laitières sont détenues dans un espace très restreint leur permettant à peine de manger ou de se coucher. Les éleveurs n'ont qu'une exigence à remplir : laisser les vaches à l'air libre 90 jours par an dont un tiers en hiver. Ces sorties en plein air doivent être consignées dans un journal. Reste à savoir dans quelle mesure cette exigence est respectée et fait l'objet d'un contrôle. Dans l'esprit du consommateur, cette sortie à l'air libre se fait sur un pâturage bien vert et appétissant. Un revêtement en béton est toutefois plus proche de la réalité. Bien que l'[OSAV](#) [3] concède lui-même que la stabulation d'attache entrave fortement les bovins dans leurs mouvements, ce type de détention reste autorisé. Attacher un animal 275 jours par an, à un seul et même endroit et sans qu'il ait commis un seul crime ne saurait être favorable à son bien-être. Voilà une torture autorisée par le législateur indigne d'un pays qui se veut à la pointe des normes de protection et de bien-être des animaux.

Dresse-vache électrique

Dans les élevages conventionnels, les éleveurs recourent souvent à des dresse-vache électriques pour influencer sur le comportement des vaches. Autrement dit, les vaches reçoivent des chocs électriques lorsque leurs mouvements dépassent un certain cadre, qu'elles reculent par exemple d'un pas pour déféquer. Cela représente une nette

restriction du comportement pour les vaches (soins corporels, défense contre les mouches, chaleurs). L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires va jusqu'à qualifier le dresse-vache d'inconvenant pour l'animal. L'ordonnance sur la protection des animaux exige ainsi qu'il n'y ait plus de couches nouvellement aménagées avec des dresse-vaches électriques. **6 Swissveg réclame l'INTERDICTION COMPLÈTE des dresse-vache.** En effet, il ne suffit pas d'interdire l'aménagement de nouvelles installations si des animaux continuent de souffrir de l'utilisation des installations existantes.

Les bovins de boucherie et les bœufs passent eux aussi la plus grande partie de leur vie à l'écurie, dont le sol est souvent aménagé en caillebotis. Ces revêtements durs comportent des fentes par lesquelles les excréments s'écoulent. Généralement souillés, ils empêchent les mouvements naturels et les comportements sociaux propres à l'espèce. Depuis 2013, ils doivent en partie être recouverts d'un tapis en caoutchouc. Néanmoins, les litières et les sorties restent facultatives. Il faut bien se rendre compte que dans ces conditions, un animal pesant une demi-tonne dispose de trois mètres carrés. **10 Swissveg exige que l'espace suffisant pour bouger et les sorties quotidiennes fassent partie des exigences minimales imposées aux détenteurs d'animaux !**



Stabulation libre

Les bovins détenus en stabulation libre ont certes un peu plus de liberté de mouvement qu'en stabulation entravée puisqu'ils peuvent se déplacer librement et ont accès à des logettes pour se coucher, mais celles-ci restent de dimensions trop restreintes. Comme pour contrebalancer la liberté de mouvement supplémentaire en stabulation libre, les vaches doivent généralement sacrifier leurs cornes qu'on leur enlève pour diminuer le risque de blessures. Or cela n'est absolument pas nécessaire puisqu'il est tout à fait possible de détenir des vaches en stabulation libre sans leur ôter leurs cornes si on leur offre des conditions plus respectueuses de leur espèce. **12** [4], **13** [5], **14** [6] La page [Laissez \[7\] leurs cornes aux vaches !](#) [8] milite en faveur des vaches à cornes et fournit un complément d'informations à ce sujet.



Initiatives prétendument favorables au bien-être des animaux

Au lieu d'augmenter les exigences minimales légales, la Confédération offre des subventions supplémentaires aux

agriculteurs par le biais de programmes dits éthologiques.

SST

Le programme SST (Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux) est censé récompenser par des contributions financières fédérales les agriculteurs qui se distinguent par un mode de stabulation particulièrement respectueux des besoins de l'animal allant au-delà des exigences légales minimales.⁸ Dans un mode de stabulation SST, les bovins disposent, par exemple, de plus du double d'espace qu'en stabulation conventionnelle. Ce que l'on considère comme « particulièrement respectueux de l'animal » dépend bien évidemment largement de la hauteur à laquelle on place la barre du minimum légal.

SRPA

Il s'agit là aussi d'un programme ouvertement décrit comme « éthologique ». L'abréviation signifie « sorties régulières en plein air ». Ce programme est souvent combiné avec le programme SST. Dans les faits, il prévoit que les animaux puissent paître 26 jours à l'air libre entre le 1er mai et le 31 octobre, qu'ils soient détenus dans des écuries plus respectueuses de leurs besoins et nourris « le plus naturellement possible »⁸ Près de 81% des vaches laitières relèvent du programme SRPA en Suisse. Ce pourcentage chute à 28% dans le segment des veaux d'engrais et des génisses.¹⁵

Principalement utilisés comme arguments marketing, les programmes SST et SRPA servent à faire croire aux consommateurs qu'ils encouragent un mode de détention particulièrement respectueux de l'animal alors que celui-ci est systématiquement exploité et limité dans ses besoins naturels : loin d'être considéré comme l'être vivant qu'il est, il a pour seule vocation d'être un produit rentable, un animal de RENTE. Le consommateur est donc sciemment induit en erreur.



Production (et exploitation)

Production laitière

La Suisse compte près de 750 000 vaches laitières. Alors qu'elles ont une espérance de vie naturelle de vingt ans, elles ne vivent guère plus de cinq ou six ans dans la filière de l'élevage industriel. Sélectionnées pour leurs performances à la production, elles sont inséminées artificiellement chaque année pour assurer une production de lait régulière. Les plus performantes d'entre elles produisent jusqu'à 12 000 litres par an, ce qui est comparable à un athlète à qui l'on demanderait de courir un marathon chaque jour.^{16, 17}

Cette surexploitation provoque de nombreuses maladies, principalement des infections du pis, qui sont souvent traitées à titre préventif au moyen d'antibiotiques. Après quelques années de non-respect du bien-être animal, la production de lait diminue tant chez la vache, qu'elle n'est plus rentable. Elle est alors envoyée à l'abattoir pour raisons économiques.

Ces performances extrêmes obtenues suite à une sélection provoquent régulièrement des infections du pis et

incitent au non-respect du bien-être animal qui meurt souvent prématurément après une courte vie de souffrance. L'usage d'antibiotiques à titre préventif est régulier dans la production laitière. Sacrifiés sur l'autel de la rentabilité, les êtres hautement développés et très intelligents que sont les vaches sont abattus dès qu'ils ont la moindre baisse de performance et ne répondent plus aux critères de qualité définis par les humains. Les frais vétérinaires ne doivent dans la plupart des cas pas dépasser un seuil maximal généralement fixé très bas.

À l'épuisement physique s'ajoute la douleur ressentie par une vache à qui l'on retire son petit juste après la mise bas. Une vache qui ne vêle pas pour la première fois se prépare à la mise bas longtemps à l'avance. En guise de préparatif, elle pousse le cri d'appel qui sera destiné à son veau. Une fois que le veau est né, elle le sèche immédiatement en le léchant. Ce faisant, elle établit un lien qui lui permet de reconnaître son petit par son odeur dès le premier jour. Ce comportement sert aussi à prévenir les maladies. La vache n'accepte qu'exceptionnellement de « prêter » son pis à un autre veau que le sien. Au bout d'une semaine, la mère répond à l'appel de son petit au milieu du troupeau et au bout de deux semaines, elle le reconnaît à son aspect physique.

Dans l'industrie laitière, les vaches sont séparées de leurs petits quelques heures après le vêlage pour qu'elles ne puissent établir ce lien étroit avec sa progéniture. Cette séparation est traumatisante pour la vache qui ne cessera d'appeler son petit pendant des jours. Le meuglement bouleversant des vaches allaitantes est un son très fréquent à la campagne. Le lait est réservé à la vente. Cette pratique est courante même dans les élevages bio !



Production de viande

Bovins de boucherie

Le nombre de bovins sacrifiés en Suisse pour la production de viande s'élève à 850 000. En font partie les taureaux (mâles non castrés), les bœufs (mâles castrés), les génisses (femelles n'ayant jamais vêlé) ou les vaches laitières devenues non rentables pour les raisons décrites précédemment. Les bovins de boucherie sont élevés uniquement pour la production de viande. Ils doivent fabriquer un maximum de masse musculaire en un minimum de temps. Pour ce faire, ils sont nourris avec des substituts de lait et des aliments concentrés. Comme ils ne reçoivent qu'une quantité infime de foin pour que la viande conserve une teinte claire, ils souffrent d'anémie. Les bovins de boucherie sont abattus à l'âge de trois à cinq mois. Les veaux d'engrais, quant à eux, sont tués lorsqu'ils ont entre quatorze et vingt mois.¹⁸ Durant toute leur courte vie d'à peine un à deux ans, ces animaux voient leurs besoins fondamentaux, comme la recherche de nourriture, le toilettage, les liens sociaux et le repos, bafoués. Ils souffrent également souvent de maladies telles que l'hypertrophie musculaire. Celle-ci découle du développement musculaire excessif des membres arrière et entraîne des dégâts au niveau des articulations et des organes. Les dommages psychiques subis contribuent en outre à ôter toute dignité à ces êtres sensibles.¹⁹

Veaux d'engrais

Souvent issus de la filière laitière, les veaux destinés à l'engraissement sont en général les descendants mâles des vaches laitières. Il arrive toutefois que les femelles soient aussi abattues si l'exploitation n'a pas besoin d'une vache laitière supplémentaire. S'agissant des veaux d'engrais, un seul mot d'ordre s'applique : prendre du poids

le plus rapidement possible.[19](#)

Igloos pour veaux

Les veaux élevés pour la production de viande de veau sont arrachés à leur mère quelques jours seulement après leur naissance afin que le lait de la vache allaitante, qui en principe est destiné à les nourrir, puisse être traité pour les humains. Les veaux nouveau-nés, quant à eux, souffrent non seulement de l'absence de leur mère et de la privation d'affection maternelle, mais aussi d'un besoin de téter important. Par conséquent, on les enferme un par un pour éviter les blessures par tétée mutuelle. Cet isolement est l'un des aspects les plus tristes qui résultent de l'exploitation des animaux dans les élevages industriels : on condamne à l'isolement et à l'enfermement des bébés qui n'ont commis absolument aucun crime. En été, la chaleur devient suffocante dans ces installations. Elle atteint des températures telles qu'il vaudrait mieux que le veau soit exposé au soleil à l'extérieur que couché à l'intérieur.

Lorsqu'il fait chaud et humide, le stress thermique peut intervenir à des températures inférieures à 26° C, puisque la transpiration ne peut s'évaporer empêchant ainsi l'animal de réguler sa température. Cela vaut aussi pour les veaux exposés directement au soleil. Dans les deux cas, le coup de chaleur menace.[20](#)

Au lieu du lait maternel, les veaux reçoivent un substitut de lait souvent enrichi d'hormones et appauvri en fer, l'anémie garantissant la belle couleur blanche et la texture tendre de la viande. À l'âge de 16 mois (engraissement rapide) ou de 20 à 26 semaines (engraissement prolongé), les veaux sont abattus. Il n'est pas rare qu'ils soient alors affaiblis ou handicapés au point de ne plus pouvoir marcher. Beat Mühlethaler, directeur de la société UNIVO spécialisée dans l'engraissement des veaux confirme dans une émission de la télévision suisse alémanique : « De nos jours, l'élevage de veaux à l'échelle industrielle n'est plus possible sans antibiotiques. »

[21](#)

En Suisse, il est interdit d'entraver les veaux avant l'âge de quatre mois. Le sol de la zone des écuries dédiée au repos doit en outre être recouvert de litière. Dès le quatrième mois, les veaux peuvent être détenus sur des revêtements perforés, pour autant que le sol soit recouvert d'un matériau souple.[11](#) En fin de compte, les veaux sont eux aussi contraints de vivre leur courte vie avant l'abattage avec des souffrances physiques et psychologiques dues au manque de possibilités de se distraire.

Transport, étourdissement et abattage

En Europe, les vaches sont transportées à l'abattoir dans des remorques à l'intérieur desquelles chaque animal ne dispose que de 1,5 m². C'est à peu près l'espace dont bénéficierait un homme de 180 cm installé sur un siège-auto d'enfants placé dans le coffre d'une voiture de tourisme de taille moyenne. Après un transport de plusieurs heures, les vaches laitières tout comme les veaux d'engrais et les bovins de boucherie, sont poussées dans une zone d'attente. Autorisé en Suisse, le recours à des instruments électriques destinés à diriger les animaux est fréquent. Avant d'être abattus, les bovins, au même titre que tous les autres mammifères, doivent être étourdis (l'abattage rituel des volailles est, quant à lui, légal en Suisse).

S'agissant des bovins, il existe plusieurs méthodes d'étourdissement. Avec le pistolet de scellement, elle consiste à provoquer une commotion cérébrale et, partant une destruction du tissu cérébral, à l'animal en lui assénant un coup à la tête. Le recours à l'électricité est aussi admis. Après immobilisation de la tête et du cou de l'animal, il est pressé contre une plaque électrifiée qui transmet une charge électrique à la tête. Parallèlement, des électrodes appuient de chaque côté du corps pour déclencher une fibrillation ventriculaire irréversible.[22](#)

En raison du manque de temps, il arrive régulièrement que l'étourdissement soit mal pratiqué. En raison du manque de temps, il arrive régulièrement que l'étourdissement soit mal pratiqué.[23](#) Après l'étourdissement, l'animal s'écroule au sol, est suspendu par une chaîne fixée aux jambes arrières, égorgé au couteau et saigné après quoi la carcasse peut être traitée.

Pour ce qui est des vaches laitières, précisons que, chaque année, plusieurs milliers d'entre elles sont abattues alors même qu'elles sont portantes, et ce en dépit d'une obligation de déclaration. Le fœtus agonise lentement par asphyxie, mais seulement après que la vache portante soit elle-même morte. L'amende de 100 francs perçue depuis le 1er janvier 2020 auprès des contrevenants ne semble pas assez dissuasive pour éviter cette souffrance atroce.[24](#)



Perturbations du comportement social

L'article 3 de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) stipule que les animaux doivent être détenus et traités de manière à ce que leurs fonctions corporelles et leur comportement ne soient pas gênés.⁹

Rouler la langue

Le fait de rouler la langue et un trouble du comportement dont on ne connaît pas le but. Il apparaît en lien avec une perturbation alimentaire. Les aliments naturels faisant défaut et étant remplacés par des aliments artificiels, les bovins tendent à rouler leur langue, un mouvement qui s'apparente à celui qu'ils font pour arracher l'herbe. Ce comportement est très fréquent, en particulier chez les veaux élevés uniquement avec des aliments artificiels pauvres en fibres crues.⁵

Tétée

Il arrive que des veaux et de jeunes bovins se tétent mutuellement. Les parties concernées sont les oreilles, le nez et la région du pis. Il s'agit là aussi d'un trouble du comportement alimentaire. Avec l'âge, la durée des repas diminue, ce qui induit des perturbations comportementales chez les animaux qui se mettent à lécher et à mordiller les structures d'aménagement de l'écurie ou à téter leurs congénères. C'est le signe d'un manque d'énergie et d'un apport insuffisant en fourrage durant le sevrage.⁵

Douleur de la séparation

La douleur de la séparation qui intervient lorsque le nouveau-né est arraché à la vache fait souffrir aussi bien la vache que son veau. Désespérée, la première appelle son petit durant plusieurs jours et le cherche sans arrêt. Les scientifiques affirment que les animaux versent des larmes et sont très affectés. Cette séparation cause donc énormément de souffrance et de stress tant à la vache qu'au veau.²

Interventions

Écornage

En Suisse, 9 vaches sur 10 vaches n'ont plus de cornes. On les leur enlève pour éviter qu'elles ne se blessent entre elles, mais aussi pour économiser du temps et de l'argent. En effet, les vaches sans cornes ont besoin de moins de place et de soin à l'écurie. Or avec un mode de détention conforme aux besoins de l'espèce, ceci serait superflu, vu que les animaux aiment vivre en troupeaux. À l'état naturel, les cornes représentent un moyen de

communication important pour les vaches. Les cornes leur permettent également de définir les rangs hiérarchiques à l'intérieur d'un troupeau. L'écornage des veaux doit se faire dans les trois premières semaines et être effectué sous anesthésie.²⁵ Malgré l'usage d'anesthésiant ou d'analgésique, la procédure est très douloureuse, puisque les cornes sont séparées de la base très innervée par brûlure au moyen d'un fer.²⁶

Post de boucles nasales

Pour éviter que les bovins ne se têtent mutuellement, certains éleveurs recourent à des anneaux nasaux fixés à la paroi nasale de l'animal. Les boucles sont en outre munies de piques censées déclencher une réaction de la part de l'animal sur lequel est pratiqué la tétée. Il existe de nombreux modèles de toutes tailles. Certains d'entre eux transpercent intégralement la paroi nasale voire la région de la bouche. Ceux-ci sont interdits en Suisse en vertu de la loi sur la protection des animaux.²⁶ Les cas d'abus sont toutefois fréquents et ils sont rarement punis.²⁷

Insémination artificielle

De nos jours, l'insémination naturelle a presque totalement disparu au profit de l'insémination artificielle. Le sperme de taureau collecté est congelé avant d'être administré à la vache. Pour récolter la semence on a recourt à un leurre et à un vagin artificiel.²⁸ Le sperme est ensuite injecté dans l'utérus de la vache au moyen d'un pistolet d'insémination. Pour ce faire, l'opérateur introduit la main dans le rectum de la vache.²⁹

Six à huit semaines après la mise bas, la vache subit déjà une nouvelle insémination. **Les différentes étapes de l'insémination doivent clairement être considérées comme une atteinte à l'intégrité physique aussi bien du taureau que de la vache. Il n'est pas exagéré de qualifier la procédure de viol de l'un comme de l'autre.**

Marques auriculaires

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) exige que les animaux à onglons notamment, doivent porter une marque distinctive permettant l'identification de l'individu ainsi que sa traçabilité au titre de la lutte contre les épidémies. La marque distinctive doit être univoque et durable. L'identification est réalisée par la pose d'une marque auriculaire officielle. Chez les bovins, elle est effectuée au moyen d'une pince spéciale et de deux marques auriculaires identiques au plus tard 20 jours après leur naissance.³⁰ Les oreilles étant fortement innervées, on peut aisément s'imaginer que la pose s'accompagne d'intenses douleurs. Il arrive également que l'on perce des vaisseaux sanguins, que des réactions allergiques apparaissent ou que des infections surviennent. De plus, dans les premiers temps après la pose, les animaux perçoivent ces marques comme un corps étranger dont ils essaient de se débarrasser en se grattant ou en secouant la tête. S'ils y parviennent, ils risquent de provoquer une plaie profonde qui doit alors cicatriser. Fendues, les oreilles ne remplissent que difficilement leur fonction.³¹



Dérogations légales

Contrôle du respect des lois

Il n'est pas rare que des raisons économiques soient invoquées pour justifier le non-respect des prescriptions légales définies dans la loi sur la protection des animaux. De plus, les autorités manquent la plupart du temps, d'une part de personnel pour effectuer des contrôles durant la période d'élevage, mais aussi durant le processus d'abattage et d'autre part de ressources pour assurer le suivi des dossiers, raison pour laquelle de nombreuses plaintes s'embourbent.

Répercussions de la loi sur la protection des animaux

Malheureusement, la loi ne donne pas de définition claire de certaines notions comme « besoins des animaux de rente » et ne distingue pas nettement la « maltraitance » de la « négligence », ce qui ouvre un large champ d'interprétation et ne protège pas efficacement les animaux. De plus, les particuliers et les organisations de protection des animaux n'ont pas la possibilité de déposer une plainte contre un éleveur. Leur marge de manœuvre se limite au signalement au vétérinaire cantonal, à qui revient ensuite la charge de vérifier les faits sur place. À défaut de mesures d'applications efficaces, les vétérinaires cantonaux effectuent des contrôles inopinés, du moins en théorie ([Voir art. 30, al. 2a](#) [9]). Ces contrôles restent toutefois extrêmement rares puisque les offices habilités à les réaliser sont complètement débordés et pâtissent d'un manque d'effectifs chronique. L'application systématique des dispositions de protection des animaux en vigueur ainsi que l'exécution effective de sanctions non anodines à l'encontre des éleveurs permettrait au moins de faire en sorte que la souffrance animale ne soit pas rentable. La loi fédérale sur la protection des animaux peut être consultée dans son intégralité www.admin.ch [10].



Dernière mise-à-jour: 30.04.2020

Notes de bas de page:

1. [Chiffres d'abattage](#) [11](en allemand)
2. Fun Facts [de PETA](#) [12] (en allemand)
3. Lexikon sur [Bovin](#) [13] (en allemand)
4. Ascendance du bovin : [Van Vuure, Cis. 2005. Retracing The Aurochs: History, Morphology & Ecology of an Extinct Wild Ox.](#) Sofia: Pensoft Publishers.
5. Agriculture biologique : [Comportement des bovins](#) [14] (en allemand)
6. OSAV : [Conditions de détention](#) [15]
7. Ein Herz für Tiere [Guide de l'élevage bovin](#) [16] (en allemand)
8. SST/SRPA : [Contributions au bien-être des animaux](#) [17]
9. [Loi fédérale sur la protection des animaux](#) [10]
10. Zürcher Tierschutz : [Agriculture](#) [18]
11. BLV : [Rinderhaltung](#) [19]

12. Demeter : [Vache à cornes en stabulation libre](#) [4] (en allemand)
13. Hornkuh.ch : [Stabulation libre et les cornes](#) [20]
14. [FIBL](#) [6] (en allemand)
15. Zürcher Tierschutz : [Permitted forms of animal housing](#) [18]
16. A propos du lait : [Swissveg.ch](#) [21]
17. [Milchstatistik.ch](#) [22] (en allemand)
18. Swissveg.ch : [Durée de vie](#) [23]
19. ALbert Schweitzer Stiftung: [Elevage industriel](#) [24] (en allemand)
20. OSAV : [Les veaux et le stress thermique dans les igloos](#) [25]
21. [SRF: Les antibiotiques ne fonctionneront bientôt plus](#) [26] (en allemand)
22. Exigences OSAV sur les [Méthodes d'étourdissement selon l'espèce animale](#) [27]
23. Swissinfo : [Déficiences dans les abattoirs](#) [28] (en allemand)
24. SRF : [Abattage de vaches enceintes](#) [29] (en allemand)
25. Agroscope: [Écornage des bovins](#) [30]
26. [Zürcher Tierschutz](#) [31] (en allemand)
27. TagesAnzeiger : [Boucles nasales pour bovin](#) [32] (en allemand)
28. Embryology.ch: [Insémination artificielle](#) [33] (en allemand)
29. Die fruchtbare Kuh: [Insémination artificielle](#) [34] (en allemand)
30. OSAV : [Identification](#) [35]
31. Aktiontier.org : [Marques auriculaires](#) [36] (en allemand)

+ d'infos:

- Campagne de "KAG-Freiland" : ["Horn auf!"](#) [37]
- A propos du lait : [Swissveg.ch](#) [21]
- Retour sur la campagne : [Les amis des animaux ne mangent pas comme ça](#) [38]

Source URL (modified on 30.04.2020 - 11:09): <https://www.swissveg.ch/bovins?language=fr>

Links

- [1] <https://www.swissveg.ch/bovins?language=fr>
- [2] <http://www.nature.com/articles/s41598-019-54968-4>
- [3] <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home.html>
- [4] <https://www.demeter.de/aktuell/kuehe-mit-hoernern-im-laufstall>
- [5] <https://hornkuh.ch/de/hoerner/laufstall-und-hoerner/>
- [6] <https://shop.fibl.org/CHde/mwdownloads/download/link/id/457/>
- [7] <https://hornkuh.ch>
- [8] <https://hornkuh.ch/fr/home>
- [9] <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20030705/index.html#a30>
- [10] <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20022103/index.html>
- [11] <https://www.swissveg.ch/schlachtzahlenCH>
- [12] <https://www.peta.de/kuehe>
- [13] <https://klexikon.zum.de/wiki/Rinder>
- [14] <https://www.oekolandbau.de/landwirtschaft/tier/spezielle-tierhaltung/rinder/biologie-und-verhalten-von-rindern/fortbewegung/>
- [15] <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierschutz/nutztierhaltung/rinder/haltung-rind.html>
- [16] <https://herz-fuer-tiere.de/ratgeber-tier/bauernhoftiere/rinder/zucht-von-rindern>
- [17] <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/direktzahlungen/produktionssystembeitraege/tierwohlbeitraege.html>
- [18] <https://www.zuerchertierschutz.ch/en/animal-welfare-topics/agriculture/permitted-forms-of-animal-housing.html>
- [19] <https://www.blv.admin.ch/blv/de/home/tiere/tierschutz/nutztierhaltung/rinder/haltung-rind.html>
- [20] <https://hornkuh.ch/fr/cornes-pourquoi/stabulation-libre-et-les-cornes>
- [21] https://www.swissveg.ch/mythes_lait
- [22] <http://www.milchstatistik.ch/>
- [23] <https://www.swissveg.ch/vie>
- [24] <https://albert-schweitzer-stiftung.de/massentierhaltung/mastrinder/2>
- [25] https://file:///C:/Users/Sophie/AppData/Local/Packages/Microsoft.MicrosoftEdge_8wekyb3d8bbwe/TempState/

Downloads/FM_Hitzestress_Kälber_Iglu_FR%20(1).pdf

[26] <http://www.srf.ch/sendungen/club/wirken-antibiotika-bald-nicht-mehr>

[27] <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20080808/index.html#a15>

[28] <https://www.swissinfo.ch/ger/kontrollen-foerdern-maengel-in-schlachthoefen-zu-tage/45492518>

[29] <http://www.srf.ch/news/schweiz/traechtige-kuehe-im-schlachthof-straefe-fuer-bauern-soll-leiden-der-ungeborenen-kaelber-stoppen>

[30] <https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/themes/animaux-rente/ruminants/horn-status-bei-rindern.html>

[31] <https://www.zuerchertierschutz.ch>

[32] <https://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/stadt/Flotzmaul-und-Nasenringe-fordern-Richter-heraus/story/27288151>

[33] <http://www.embryology.ch/vet/de/dbefruchtung/gewinn01.html>

[34] <http://https://die-fruchtbare-kuh.ch/besamung/durchfuehrung-einer-besamung/>

[35] <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/transport-und-handel/tierverkehrskontrolle/kennzeichnung.html>

[36] <https://www.aktiontier.org/kampagnen/ohren-ohne/>

[37] <http://www.kagfreiland.ch/kampagnen/horn-auf>

[38] <https://www.swissveg.ch/amis-animaux>